

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 janvier 1959.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA "CANADIAN RADIO PATENTS LIMITED"

EFFETS SUR LES FILIALES CANADIENNES DES
MESURES AMÉRICAINES CONTRE
LES TRUSTS

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, un certain malaise a surgi au Canada à la suite d'une décision tendant à la répression des trusts, prise par les États-Unis contre les compagnies mères de filiales canadiennes en raison de la participation de ces dernières à la *Canadian Radio Patents Limited*, société canadienne qui s'occupe de brevets de radio et de télévision. La mesure semble avoir pour objet de forcer les sociétés canadiennes à modifier sensiblement leurs méthodes commerciales qui, à notre avis, ressortissent à la loi canadienne plutôt qu'à celle des États-Unis. D'autres mesures dans le même sens, prises aux États-Unis, ont déjà créé un malaise semblable dans le passé et ont fait l'objet d'observations que le gouvernement du Canada a présentées au gouvernement des États-Unis.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai soumis des observations officielles à l'ambassade des États-Unis, à Ottawa, observations qui ont été suivies d'une note officielle que notre ambassade à Washington a transmise au gouvernement des États-Unis. Le gouvernement du Canada a également exprimé son point de vue au cours des délibérations du comité mixte canado-américain, réuni dernièrement à Ottawa en vue d'étudier la situation économique et commerciale. Le communiqué publié à la suite de cette réunion signalait ce qui suit:

Il a été convenu que les questions d'ordre général en cause feraient l'objet de plus amples discussions entre les deux gouvernements à l'échelon ministériel, et l'on est en train de prendre des dispositions en conséquence en vue d'une réunion.

Je puis maintenant informer la Chambre qu'on a pris des dispositions en vue de pourparlers entre le procureur général des États-Unis et moi-même. Ces entretiens auront lieu à Washington le 29 du mois courant; ils porteront sur des problèmes que soulève au Canada l'effet produit en notre pays par certaines causes américaines de répression des trusts et sur les moyens éventuels d'y parer.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PLAN DE COLOMBO—DÉPÔT DU SEPTIÈME
RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires du septième rapport annuel du comité consultatif du Plan de Colombo. Ce rapport, rendu public aujourd'hui, a été approuvé lors de la réunion du comité tenue à Seattle du 10 au 13 novembre 1958. A cette occasion, j'avais l'honneur de diriger la délégation canadienne.

Ce rapport annuel a pour objet de récapituler les progrès accomplis par les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques dans la réalisation de leur programme d'expansion économique, visant à relever le niveau de vie de leur population. De plus, le rapport résume l'aide apportée aux pays de ce secteur, grâce à cette vaste entreprise, par les pays hors de la zone du Plan de Colombo. Au dernier chapitre, le rapport s'efforce d'évaluer l'importance de la tâche qui reste à accomplir.

Le rapport indique que l'aide totale du Canada en vue de contribuer au progrès économique des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, depuis les débuts du Plan de Colombo en 1950 jusqu'à la fin de 1958, s'est élevée à 288.2 millions de dollars. Ce montant englobe 56.5 millions qu'on a mis jusqu'ici à la disposition des pays de la région au titre des subventions et des prêts en dehors des affectations régulières du plan de Colombo pour l'achat de blé et de farine du Canada.

Au total, l'aide économique accordée aux membres du plan de Colombo dans le Sud et le Sud-est asiatiques par d'autres États membres, depuis 1950, a atteint quelque 5 milliards. Tout en signalant que cette aide de l'extérieur a été un élément important du progrès économique de la région, le rapport souligne que la partie de loin la plus grande des ressources économiques consacrées à la mise en valeur continue de venir des pays de la région.

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATION VISANT LE STATUT DES CITOYENS
PAR NATURALISATION

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate) demande à déposer le bill n° C-2 tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne.